

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021 à 19 h, au centre municipal, 1147, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon et enregistré pour être rendu disponible sur le site Internet de la Municipalité, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020 074.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
Mme Stéphanie Martel, conseillère au siège n° 4
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Sont absents :

M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assistent à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et greffier-trésorier et
M. Charles-Antoine Gagnon, responsable des communications.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Stéphanie Martel
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

282-21

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1.- Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022;
- 4.- Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024;
- 5.- Période de questions;
- 6.- Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2022

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

283-21

D'adopter les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2022 au montant de 10 170 000 \$, telles que présentées sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

des conseillers présents

Point n° 4

Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024

284-21

Sur la proposition de madame Stéphanie Martel
Appuyée par monsieur Germain Couture
Il est résolu

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2023 et 2024, tel qu'il est déposé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 5

Période de questions

Aucune personne n'assiste à cette séance.

Point n° 6

Levée de la séance

285-21

Sur la proposition de madame Anick Campeau
Appuyée par monsieur monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

À 19 h 12 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et greffier-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire